

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DÉCEMBRE 2017

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes GAURY, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. ARDURAT, DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : Mme LE LAGADEC par M. BERNADET,
M. DUSSOULIER par M. PONCHATEAU.

Secrétaire de séance : Mme BANOS.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07/11/2017.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vente d'une maison sur 125 m², située 40 Route de Gascogne, appartenant à la SCI QG, au prix de 150.000€,

Vente d'une maison sur 335 m², située à Mouchac Nord, appartenant à M. GUION, au prix de 130.000€,

Vente d'une maison sur 1.670 m², située 23 Route de Gascogne, appartenant à M. BERRON et Mme LABADIE, au prix de 305.000€,

Vente d'une maison sur 768 m², située 7 Rue du Viaduc, appartenant à Mmes BELLO, au prix de 113.000€,

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de novembre :

- Mme DUPA Isabelle : 48H15
- Mme RICHARD Olivia : 34H
- M. DUCOS Mickaël : 15H30

Accord du Conseil pour régler ces heures à l'indice habituel de chaque agent.

Renouvellement de contrats :

Le contrat de Mme DUPA Isabelle sera renouvelé pour une période de six mois : du 01/01/2018 au 30/06/2018.

Le contrat de M. BALSE Julien sera renouvelé pour une période de trois mois : du 11/01/2018 au 10/04/2018.

Le Conseil approuve le renouvellement de ces deux contrats.

Régime indemnitaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable, lors de sa séance du 29/11/2017, pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 01/01/2018.

SDIS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde propose d'exercer la mission de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en contrepartie d'une participation sur la base d'un montant forfaitaire pour la maintenance et

le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI). Le partenariat sera bâti sur la base de l'ajustement volontaire des contributions calculées à partir de la population DGF 2017 et non plus DGF 2002. Pour Saint-Maixant, le montant de la contribution s'élèverait donc à 24.065,34€ + 9.330,00€. Le SDIS proposera la convention à signer prochainement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

La Commune recevra une dotation forfaitaire d'un montant de 3.497 euros, au titre de cette enquête de recensement 2018.

La Commune a été divisée en 4 districts selon les directives de l'INSEE.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la rémunération des 4 agents recenseurs.

Après avoir délibéré, le Conseil, considérant l'importance quantitative et qualitative du travail qu'effectueront les agents recenseurs :

- Fixe comme suit les critères de leur rémunération :

- . 50€ par demi-journée de formation
- . 50€ pour la tournée de reconnaissance
- . 1,30€ par feuille de logement complétée (version papier ou internet)
- . 1,80€ par bulletin individuel complété (version papier ou internet)

- Autorise Monsieur le Maire à recruter 4 agents recenseurs : Mme AURAIN Christiane, Mme REY-VIGNAU Catherine, Mme LE DANVIC Céline et Mme PASTOR Estelle.

Deux demi-journées de formation sont prévues à Langon les 5 et 12 janvier 2018.

SICTOM :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 22/11/2017 :

- pas d'augmentation de la redevance en 2018
- marché des assurances : économie de 75.316,36€
- problème de dépôts sauvages de déchets verts sur différentes communes
- recherche de lieux pour installer des Points d'Apports Volontaires supplémentaires
- la discussion s'oriente vers la fin de la limitation du nombre de passages à la déchetterie

La prochaine réunion aura lieu le 20/12/2017.

NOUVELLE GENDARMERIE :

M. BERNADET informe le Conseil qu'il a visité la nouvelle Gendarmerie à Toulonne le samedi 02/12/2017.

Le bâtiment principal est sur deux niveaux : accueil, bureaux, 4 cellules.

Les autres bâtiments comprennent 50 logements.

POLICE DE SÉCURITÉ :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de la réunion du 05/12/2017 qui a eu lieu à l'Espace Culturel à Toulonne :

À la demande du Sous-Préfet, dans le cadre du nouvel élan souhaité par le Président de la République afin d'orienter davantage les services de sécurité intérieure, en partenariat avec les élus, la population et les entreprises, le concept de sécurité du quotidien est appelé à se développer.

Les effets recherchés sont les suivants :

- renforcement des liens avec la population (accueil, contacts, prévention...)
- renforcement de la capacité d'agir des forces de l'ordre, via des partenariats mais aussi modernisation des équipements et des modes d'action
- recentrage de la Gendarmerie sur ses missions premières

COMMISSION CANTINE :

M. DULUC propose au Conseil que le contrôle des règlements des factures du restaurant scolaire soit effectué tous les 15 jours afin d'être plus crédible auprès des parents. Ce contrôle sera effectué en priorité par les deux agents du secrétariat, ou par un membre de la Commission Cantine. Accord du Conseil.

RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Inspecteur d'Académie est venu en Mairie ce matin afin de faire l'état des lieux de la Commune :

- rythmes scolaires : passage aux 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2018
- effectifs scolaires prévus en baisse : risque de fermeture d'une classe, cependant l'évolution des constructions et des arrivées des nouvelles populations sera suivie jusqu'en juin avant toute décision

MAÎTRISE D'ŒUVRE PARTIELLE POUR L'ELABORATION D'UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de maîtrise d'œuvre partielle concernant l'élaboration d'un dossier de demande de permis de construire pour le projet de réalisation d'un hangar en extension des ateliers des Services Techniques de la Commune.

La proposition d'honoraires de M. Christian PRADAL, Architecte, s'élève à 1.500€ HT, soit 1.800€ TTC.

Le Conseil approuve les clauses de cette convention de maîtrise d'œuvre partielle de M. PRADAL pour un montant de 1.800€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

LETTRE DE M. VIGNES :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. VIGNES Jean-Louis demandant l'autorisation de réintégrer les Commissions Communales. Accord du Conseil.

RALLYE DES CÔTES DE GARONNE :

La 24^{ème} édition du Rallye Régional des Côtes de Garonne aura lieu le samedi 24 mars 2018.

L'itinéraire de ce rallye va emprunter certaines routes de la Commune.

Le Conseil donne son accord pour l'autorisation de passage de Mouchac jusqu'à la Dote.

SUPERMARCHÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil que tout le dossier est prêt pour un démarrage des travaux en février 2018. Un journaliste de Sud-Ouest vient rencontrer le Maire mercredi matin pour parler de ce dossier.

REPAS DES AÎNÉS :

Le Repas des Aînés aura lieu le samedi 09 décembre 2017. Monsieur le Maire demande qui sera présent.

REPAS DU NOËL DE L'ÉCOLE :

Le Repas du Noël de l'École aura lieu le vendredi 22 décembre 2017. Monsieur le Maire demande qui sera présent.

ASSOCIATION DE PÉTANQUE LA BOULE JOYEUSE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. LESCOUT, Président de l'Association de Pétanque La Boule Joyeuse, présent ce soir à la réunion du Conseil, qui demande l'utilisation de la Cabane à René.

Monsieur le Maire a bien rencontré M. RICHARD, Président de l'Association La Pétanque Loisir Saint-Maixantaise, qui devait contacter M. LESCOUT afin de trouver une entente.

Après une longue discussion, il est proposé d'organiser une rencontre en Mairie, entre M. RICHARD et M. LESCOUT, afin de mettre les choses au point.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.